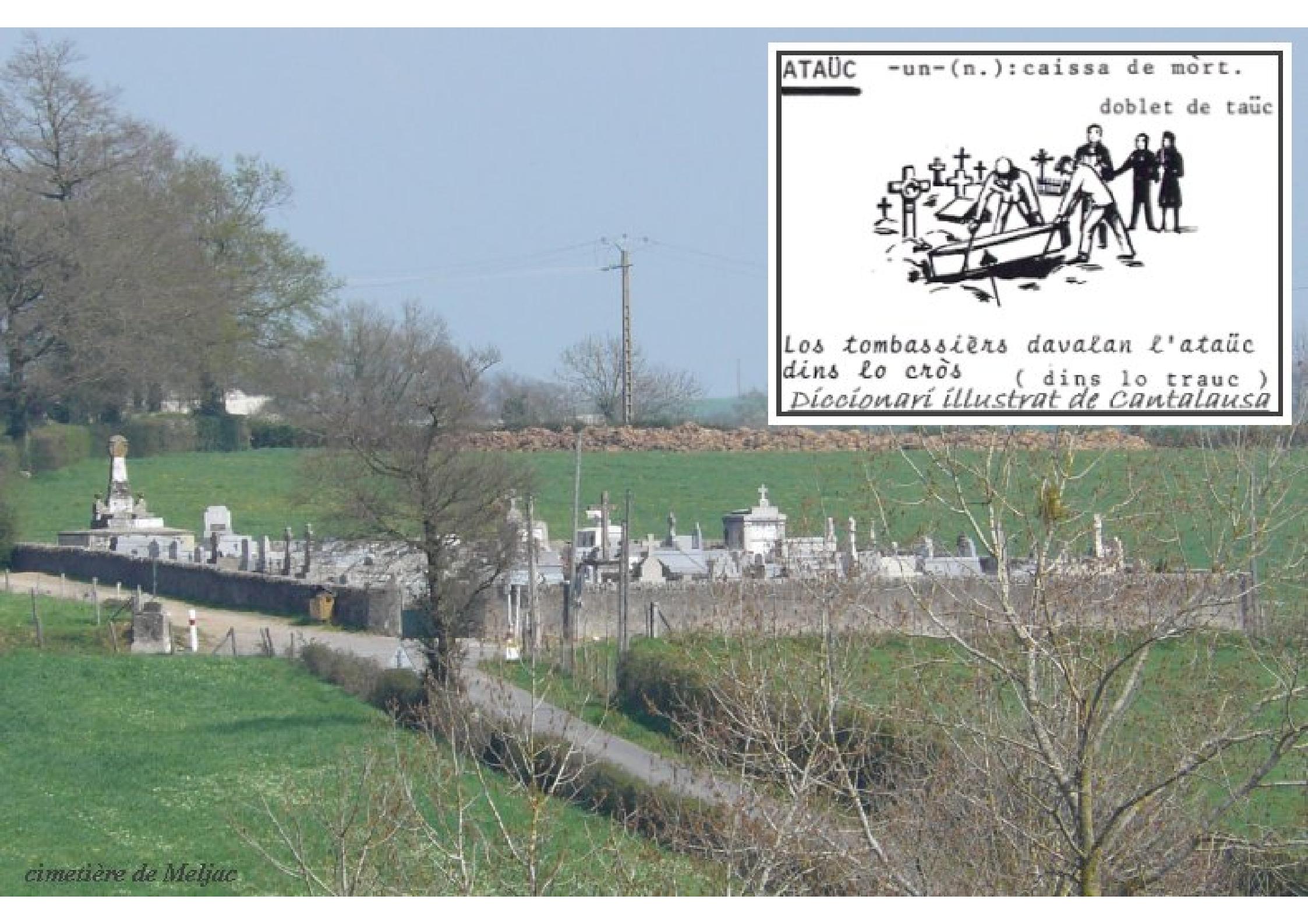




*la Toussaint à Meljac*



ATAÜC

-un- (n.): caissa de mort.

doblet de taüc



Los tombassiers davalan l'ataüc  
dins lo cròs (dins lo trauc)  
Diccionari il·lustrat de Cantalausa

cimetière de Meljac

NAUCELLE



ROUTE  
BARRÉE  
A 100 m



MELJAC

St-Just/Viaur



ROUTE  
BARRÉE  
A 100 m



ROUTE  
BARRÉE  
A 100 m



Canto-Ploro

Enfin !... On répare à Campan et à Lestrébaldi...

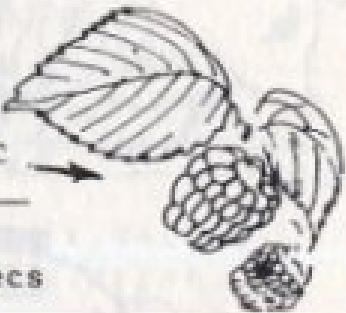
Mais, qui donc a pu avoir cette "étrange idée", d'engager les travaux simultanément sur les 2 routes, contraignant les usagers à passer par Lédergues ou Taurines pour relier Meljac et Naucelle ?...

Diccionari illustrat  
de cantalausa

Fuèlha e frucha de ròmec

ròmec-la-(n.):

romeigas-uo-(n.): mata de ròmecs





à la Tine (à la tienne... !)



*miettes d'hiver...*







*Meljac vu du Puech Issaly*

l'arbre au masque de lierre fait de la pub !





1914 - 1918

|                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| BOYER François        | ENJALBERT Leon    |
| ENJALBERT Auguste     | SIGAL Cyprien     |
| CAILHOL Firmin        | ALARY Henri       |
| FRAYSSINET Justin     | BESSIÈRE Séverin  |
| BESSIÈRE Urbain       | GABEN Albert      |
| BOUSQUET Léon         | SIGAL Albert      |
| ENJALBERT Auguste     | ROUBE Hippolyte   |
| ROUBE Emile           | CAILHOL Léon      |
| FRAYSSINET J.Baptiste | ALARY Léon        |
| BARTHES Auguste       | CAILHOL Henri     |
| CAILHOL Auguste       | ROBERT J.Baptiste |
| GABEN Hippolyte       |                   |



39 - 45

**FLEURET ROBERT**  
4 OCTOBRE 1944  
**BARANNE JEAN**  
1 MARS 1945  
**ALGERIE**  
**MOLINIER MAURICE**  
27 AVRIL 1957

*signature de l'armistice à Rethondes - 11 novembre 1918*

*Lire ou relire: [http://www.meljac.net/SMN\\_AncComb\\_4guerre%20de%201914-18.htm](http://www.meljac.net/SMN_AncComb_4guerre%20de%201914-18.htm)*



les travaux à Canto-Ploro (D592 descente sur Lestrébaldie)  
- 10 novembre 2008 -





les travaux par Campan - 10 novembre 2008



la "Tourre et le Tourrel" de Centrès vus du "Terme du Martinesq"

frais d'incendie

NOTA. — On ne doit traiter qu'une seule affaire dans chaque Extrait.

Le nombre de conseillers municipaux est de

11

(1) Ordinaire de février, de mai, d'août et de novembre, ou pour la session extraordinaire autorisée par M. le Préfet ou M. le Sous-Préfet le..... ou bien encore pour la réunion tenue en vertu de l'article 47 de la loi du 5 avril 1884.

Les délibérations municipales peuvent être terminées par cette formule : Fait et délibéré à..... les jours, mois et ans susdit et de l'Extrait qui doit toujours être envoyé en double expédition, on ajoute : Où signé au registre MM... Pour extrait conforme. — Le Maire.

(Cachet de la Mairie)



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA COMMUNE DE MELJACSEANCE DU 15 Novembre 1970

L'an mil neuf cent soixante dix, le quinze du mois de Novembre à heure du matin

Le Conseil municipal de la commune d'

dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BOUQUET JEAN maire pour la session (1)

Présents : MM. Mougeau. Bourquet. Baudry.  
Boyer. Enjalbert. Gabinet. Barthélémy. Enjalbert formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Baudry. Bougma ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président expose

Sur le feu de l'incendie qui s'est déclaré le 20 octobre 1970 chez M<sup>me</sup> Bourquet, et qui a mis en danger tout le village. Il a fallu faire appeler trois voitures sapeurs pompiers en raison de la gravité de l'incendie. Les trois voitures sont restées sans partir de la soirée et toute la nuit. Cela a entraîné des frais de repas et de boisson qui sont présentés par Monsieur Gabinet Boyer et qui s'élèvent à la somme de 415,10 francs. Monsieur le Président demande à ce que ces frais soient payés par le budget de la commune à l'article 663.

VU ET APPROUVE le 3 DEC 1970  
RODEZ, la 30 Novembre 1970  
Le conseil municipal a donné avis favorable à l'expédition





Meljac - 11 novembre 2007 - cérémonie au monument  
Collection Meljac.Net - Photo Monique Massol

La "cérémonie au monument" de 2008 pour Meljac & Rulhac ST-Cirq, se tient le dimanche 16 novembre au monuments aux morts de Saint-Cirq, après la messe de 10 heures en l'église de ST-Cirq.



Le dimanche 16 novembre 2008 s'est tenu à Saint-Cirq, la messe pour les morts de toutes les guerres des communes de Meljac et de Rullac; suivie de la cérémonie au monument avec appel des morts pour la France.

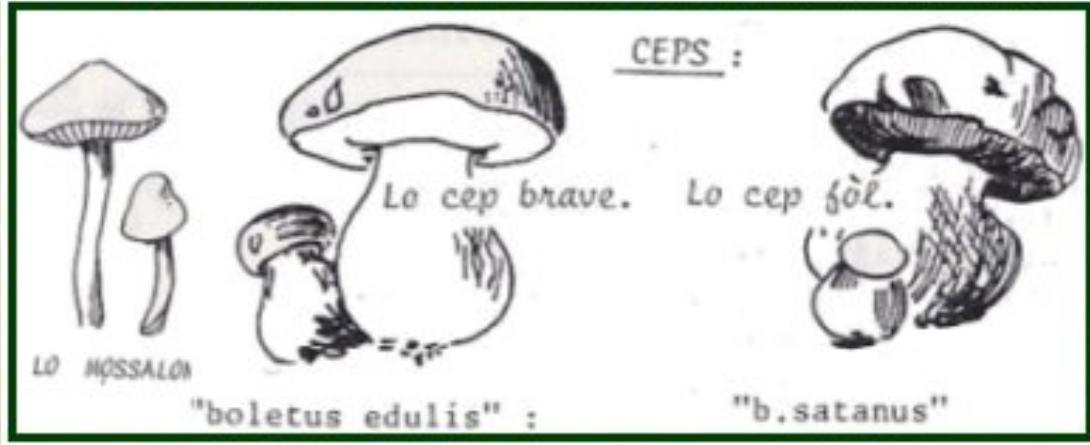
Commémoration du quatre vingt dixième anniversaire 11 novembre 1918



Les travaux progressent mais on ne passe toujours pas sur la D 592 à Canto-Ploro le 17 novembre 2008.



Les travaux progressent aussi à Campan où le passage par Castelpers vers Naucelle est "possible" le week end et la nuit.



# BENNES JPM : Toujours une longueur d'avance !

La PME naucelloise, qui dispose désormais d'un atelier de peinture 100% automatisé, vient d'être classée dans le Top 100 des entreprises françaises.

En matière de transmission d'entreprise réussie, les Bennes JPM sont souvent citées en exemple. Un constat qui ne doit rien au hasard. Dès son arrivée, en mai 2007, à la tête de la société créée et développée par Jean-Paul Massol, Jean-Marc Feral, le nouveau dirigeant, a posé sa griffe.

## Devenir leader national

Avec l'aval du personnel, la production de la PME spécialisée dans la fabrication de bennes 3.5 T est réorganisée en 2 x 8 h. Le résultat ne se fait pas attendre. Le nombre de bennes sorti des ateliers est multiplié par deux, les délais de livraison sont réduits de moitié. Sur un marché qui commence à souffrir de la conjoncture (hauisse des coûts matières et des transports, difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée...), l'entreprise gagne des parts de marché, affiche une croissance annuelle de près de 30% et a les moyens de devenir leader national. Pas question pourtant de s'endormir sur quelques bons résultats que ce soit : «Nos délais de livraison restent supérieurs à la moyenne et nous perdons des commandes», reconnaît Jean-Marc Feral. Une situation qui devrait s'améliorer avec la récente optimisation des flux de production via la nouvelle implantation, entièrement automatisé, de la ligne de peinture poudre et de l'atelier de montage, dans un

nouveau bâtiment de 1 400 m<sup>2</sup>. Un investissement de plus de 1 M€ qui dote l'entreprise d'une capacité de production annuelle de 9 000 bennes. «Cependant, dans le contexte de crise actuelle il faut s'attendre à un ralentissement de la demande globale sur le marché de la benne 3.5t pour 2009 et 2010. Heureusement, JPM a pris ces derniers mois de nouvelles parts de marché qu'il nous faudra consolider en attendant que l'orage passe».

## Des horizons en Europe

Cette stratégie de développement ouvre forcément de nouveaux horizons à la société naucelloise qui vise désormais un marché européen : «L'export sera un des axes majeurs de la politique 2009», confirme Jean-Marc Feral, avant de préciser : «Nous travaillons actuellement à la mise en place d'un réseau en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, en Suisse et même en Espagne». Sans oublier les opportunités ponctuelles comme la vente, au premier semestre 2008, de 40 bennes en Pologne et de 24 autres en Tchéquie. Autant de signes encourageants dans l'optique de réaliser les 10% du chiffre d'affaires à l'export sur la zone euro dès 2010.

## Chiffres clés

10 M de chiffre d'affaires en 2007  
(13 M prévus en 2008)

Entre 4 500 et 5 000 bennes  
livrées en 2008  
(contre 2 700 bennes en 2006  
et 3 700 en 2007)

80 salariés (+ 30 par rapport à 2006)  
Une superficie de production de 5 500 m<sup>2</sup>  
après extension

**BENNES JPM**

extraits de  
novembre  
2008

**CENTRE PRESSE**

## Contact

Bennes JPM

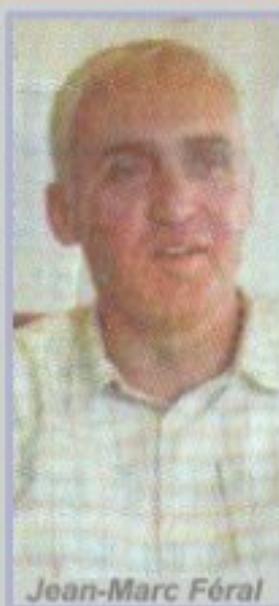
Z.A. du Relais de Merlin,  
RN 88, 12800 Naucelle  
www.jpm-sa.fr  
www.bennes-jpm.com

Tél. 05 65 69 24 70  
Fax : 05 65 69 23 77

## Dans le Top 100 des entreprises françaises et prix de l'entrepreneur 2008 (région grand Sud-Ouest)

La 16e édition du Prix de l'entrepreneur, organisé par le magazine économique « L'Entreprise » et le cabinet « Ernest and Young » vient de placer les Bennes JPM à la 91<sup>e</sup> place des sociétés françaises, tous secteurs confondus (10e dans les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine) et de décerner à Jean-Marc Feral, son président, le prix de l'entrepreneur 2008 pour la région Grand Sud-Ouest. Réalisée à partir de 3 critères (capital détenu par les dirigeants, rentabilité et progression), cette étude va contribuer à valoriser l'image de l'entreprise, notamment auprès des constructeurs qui constituent une cible privilégiée de la PME naucelloise. Les marques Iveco, Mercedes et Opel devraient bientôt être rejointes par d'autres marques sur les carnets de commande.

matisé la production standard et diminuer les coûts de production (qui figurent déjà parmi les moins chers d'Europe) tout en conservant la spécificité et la force JPM, un savoir faire sur mesure. Cette stratégie s'appuie sur une adaptation de l'organisation interne de l'entreprise. L'arrivée de la nouvelle équipe dirigeante a redéfini les missions de chacuns. «Cela passe par une grande communication. Trois fois par an, ces choix sont expliqués et proposés, surtout pas imposés». Jean-Marc Feral n'a rien révolutionné. Il ne fait qu'appliquer un des principes majeurs de l'économie qui fait de l'homme la première richesse de l'entreprise. Avec l'instauration de la participation et de l'investissement en 2008, l'entrepreneur fait de la politique sociale une de ses grandes priorités. Un enjeu majeur pour rester attractif et faire des Bennes JPM une entreprise où il fait bon travailler.



Jean-Marc Feral

à travers les "carreaux de la maison Milet" à Meljac



four de la "maison Milet" à Meljac



COMMUNE  
de Meljac.

Objet :

Le Conseil vote 88,50 pour l'Emprunt National, fait une dérige d'hommage d'admiration et de reconnaissance.

NOTA. — On ne doit traiter qu'une seule affaire dans chaque Extrait.

Le nombre des conseillers municipaux non mobilisés d'aujourd'hui est de huit.

(1) Ordinaire de service, de maladie et de repos, ou pour la Session extraordinaire autorisée par M. le Préfet au R. le Sous-Préfet, lequel n'a pas été obtenu pour la réunion tenue en vertu de l'article 47 de la loi du 5 avril 1884.

Les délibérations doivent être terminées dans l'espace d'un quart d'heure, et au plus tard à l'heure d'heure, sans toutefois être interrompues, et sans être décalées, ou reportées. Chaque conseiller a le droit de voter une fois. — Le Maire.

Carte de la France

VU et APPROUVE  
le 24 Novembre 1918  
au Secrétaire de la Mairie  
dans l'ordre du 24 Novembre 1918  
à la demande de M. le Maire  
et de l'Assemblée

Séance du 24 Novembre 1918.

L'an mil neuf cent vingt-huit le vingt-quatre du mois de Novembre, à trois heures du soir.

Le Conseil municipal de la commune de Meljac,

dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Baptiste Panis, Adjoint, pour la session (1) extraordinaire autorisée par télégramme de M. le Préfet.

PRÉSENTS : MM. Panis Jean-Baptiste, Adjoint, Président; Alary, François; Albinet, Justin; Albinet, Pierre-Justin; Allahay, Jean-Pierre; Robert, Baptiste; Almagrae, François;

formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Albinet, Pierre-Justin, ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a déclaré à l'Assemblée un long télégramme de M. le Préfet dans lequel il demande au Conseil municipal de voter pour l'Emprunt National une somme en rapport avec les ressources du Budget ; Et l'Assemblée vote pour l'Etat Emprunt la somme de Quatre-vingt-huit francs cinquante centimes pour acquérir sur l'Etat un prêt à rente annuelle de cinq francs : cette somme sera sur l'excédent de 90,41 accusé par le Budget primitif de 1918.

En outre le Conseil vote une dérige d'hommage d'admiration et de reconnaissance à nos grands soldats, à nos chers morts qui auront cimenté le long et triomphal de la Victoire, à nos vaillants Alliés et aux deux grands citoyens qui à cette heure incarnent la France Victorieuse, Clémenceau et Foch.

Fait et délibéré à la Mairie de Meljac, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre : M. Almagrae, J. Albinet, Alary, Allahay, Albinet, Robert, Panis.

Pour extrait conforme.  
L'Adjoint se la Cour de Meljac.

24 novembre 1918

délibération du Conseil Municipal de Meljac



**Le Conseil Municipal de Meljac vote pour l'Emprunt National un investissement de 88,50 Francs ainsi qu'une adresse d'hommage d'admiration et de reconnaissance aux soldats morts pour la France.**



vue de Miramont sur le Martinesq de Meljac  
(11.2008)

Le vingt six Novembre mil neuf cent soixante douze  
à vingt heures. Le conseil municipal de la commune  
de Meljac s'est réuni sous la présidence de Monsieur  
Flam Claude. Maire ;

Présents : tous

Abstiens :

M<sup>me</sup> Gayac. Paul. a été choisi comme secrétaire de  
séance.

M<sup>me</sup> le Président expose. et donne lecture de la  
circulaire de la Préfecture en date du 10 Novembre  
1972. ayant pour but la modification de la Carte  
Cantonale.

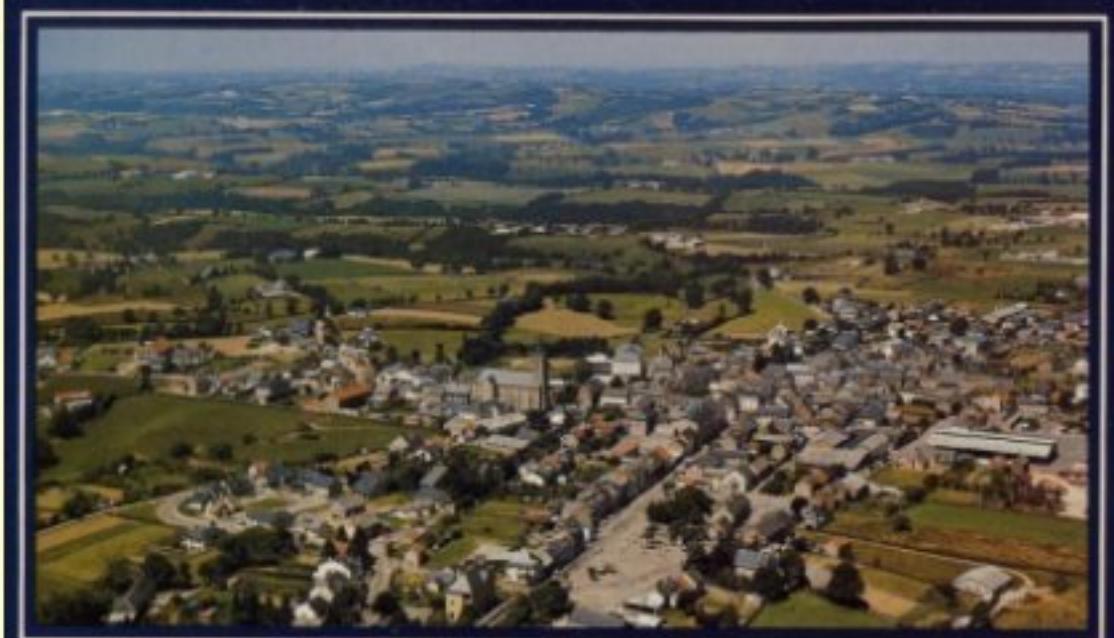
Après avoir délibéré le Conseil municipal pense que  
ce qui concerne. les modifications. prévues sur les  
communes de Sauveterre, Labanet, Béartinas, Lambourby  
qu'il ne peut se ranger. qu'au désir du Conseil.

municipal et de la population des communes concernées.  
Pour ce qui est du projet de rattachement de la commune  
de Meljac au Canton de Réquista le Conseil  
municipal unanimement s'y oppose.

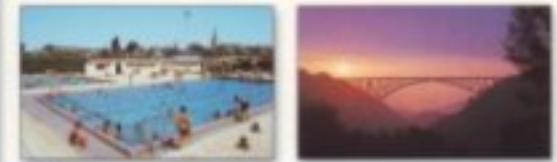
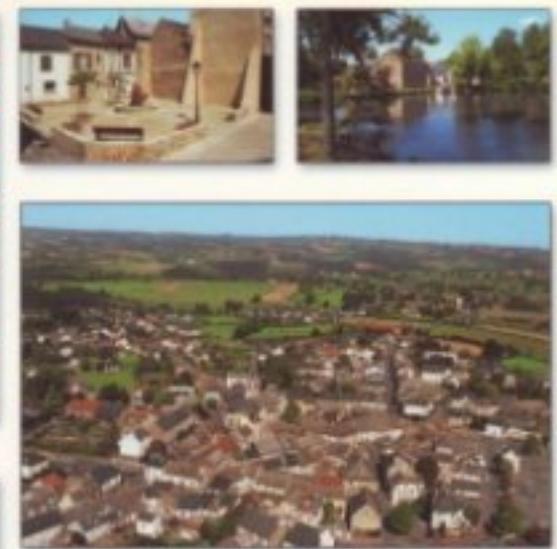
La population consultée ce même jour par vote  
à bulletin secret confirme cette position. par 98%  
des suffrages exprimés pour le maintien de la  
commune de Meljac au Canton de Naucelle.  
Fait et délibéré les jours moi et ans sur cet.

*Raymond Clauz Roul Mary Raymond*  
*Albert Vigan Tautz Marcaus*

**26 novembre 1972: délibération du Conseil Municipal de Meljac**  
**Résultat du "referendum" et rejet du projet de rattachement de**  
**la commune de Meljac au canton de Réquista.**  
**La population s'est prononcée pour le maintien dans le canton de**  
**Naucelle**



## REQUISTA









"Il vente à écorner les boeufs": cette expression nous rappelle que l'on choisissait volontiers les journées de grand vent pour faire ce travail. On favorisait ainsi la cicatrisation et on empêchait du même coup, les mouches de contaminer les plaies...car les mouches ne volent pas par journée de grand vent...!

CASTANHA - una



Diccionari illustrat  
de cantalausa

